

RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE B0 – H0 –H0V

PERSONNEL NON ELECTRICIEN / DECRET 88.1056 – UTE C 18.510

✓ OBJECTIF :

- Rappel des dangers liés à l'endommagement des OUVRAGES ou INSTALLATIONS BT /HT, des conditions d'approche électriques dans la ZONE DE TRAVAIL et les limites ;
- Utiliser l'outillage adapté ;
- Travailler sous les ordres d'un CHARGE DE CHANTIER
- La nécessité d'avertir le CHARGE DE CHANTIER de tout dommage porté aux OUVRAGES ou aux INSTALLATIONS durant les TRAVAUX

✓ PUBLIC CONCERNÉ :

- Personnel non électricien **Habilité** travaillant dans des environnements à risques électriques (ex. maçon, peintre, agents de nettoyage, terrassiers...) sous les ordres d'un chargé de chantier ou de travaux.

✓ DURÉE DU STAGE :

- 1 journée (7 heures)

✓ CONTENU :

- Programme conforme aux exigences de la norme NF C 18-510 :
- Acquisition des connaissances théoriques générales dans le domaine
- Analyse des accidents et presque accidents : processus et conséquence avérées ou potentielles.
- Pratique professionnelle.

Thème Communs

- Effet du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
- Habilitation : principes, symboles, limites et formalisation
- Evaluation du risque électrique

Thèmes spécifiques B0- H0 – H0V Exécutant et Chargé de Chantier

- Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention.
- Documents : type et utilisation (pour Chargé de chantier uniquement)
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation
- Equipements de travail utilisés (échelles, outils à mains...) : risques et mise en œuvre
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques

✓ MOYENS UTILISÉS :

- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues
- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités
- Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage
- Document regroupant divers thèmes, remis à chaque stagiaire
- Mise en application pratique par chaque stagiaire.

- Document pédagogique, étude de cas, travaux pratiques
- Apports théoriques sur les risques électriques, échanges avec les stagiaires à partir de diapositives, de logiciels interactifs, de films et des documents INRS, complétés par des études de cas et des exercices pratiques.
- À tout moment, lors de cet exposé, les stagiaires sont sollicités pour faire le lien avec leur situation professionnelle.

- La formation pratique sera réalisée de préférence dans l'environnement naturel du stagiaire ou bien dans un environnement de travail simulé aussi proche que possible du travail réel.
- Mise en situation pratique sur des installations.
- Condition réelle d'extinction d'un feu d'origine électrique (CO² - Eau)

Documents

Habilitation (Sans niveau spécifique)

A l'issue de la formation, le formateur rédige un "avis après formation" qui sera envoyé à l'employeur.

- un titre d'habilitation dont le contenu est défini par la norme NF C18-510 à Renseigner par l'employeur
- carnet de prescription par stagiaire

L'habilitation est délivrée par l'employeur.